

ANALYSE & CONJONCTURE

Absences au travail pour raison de santé dans les collectivités territoriales **de moins de 3 000 habitants**

ÉDITO

Après une croissance importante, les absences pour raison de santé se stabilisent aujourd'hui à un niveau élevé dans les collectivités de moins de 3 000 habitants.



Une étude détaillée par taille de collectivité montre l'influence de l'effectif sur le taux d'absentéisme. La taille de la structure impacte aussi bien la gravité des arrêts, leur fréquence que l'exposition des agents au risque. Cette tendance se vérifie également quelle que soit la nature de l'arrêt.



UN TAUX D'ABSENTÉISME VARIABLE SELON L'EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ

En 2008, le taux d'absentéisme pour raison de santé demeure stable par rapport aux années précédentes.

La taille des collectivités en est le déterminant essentiel : le taux d'absentéisme croît proportionnellement à l'effectif employé. Il représente 4,9 % dans les collectivités de 1 ou 2 agents, mais s'élève à 7,4 % dans celles de 21 à 30 agents.

La maladie ordinaire représente, à elle seule, entre 41 et 48 % des jours d'arrêt.

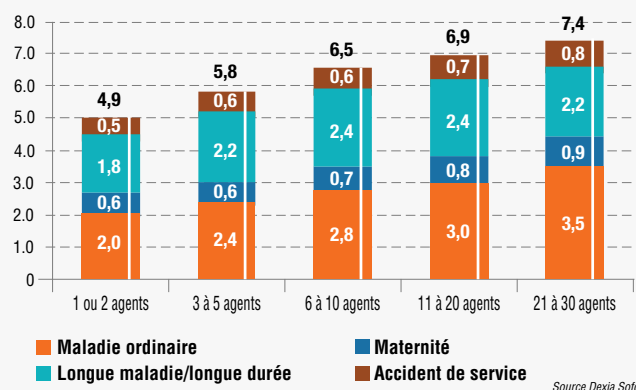
En 2008, le coût moyen des absences par agent est de 1 309 euros, charges patronales comprises (hors frais médicaux), dans les collectivités de moins de 30 agents.

La maladie ordinaire représente 42 % de ce coût moyen (soit 543 €), suivie par la longue maladie/longue durée (429 €) qui représente à elle seule un tiers du coût global. La maternité (181 €) et l'accident (156 €) représentent de moindres parts dans ce coût moyen.

- La gravité des arrêts, leur fréquence et l'exposition des agents au risque sont proportionnelles à l'effectif de la collectivité.
- Dans les collectivités de moins de 3 000 habitants, plus d'un agent sur quatre s'absente au moins une fois dans l'année en maladie ordinaire.
- En 2008, le coût moyen des absences par agent atteint 1 309 euros, charges patronales incluses (hors frais médicaux).

TAUX D'ABSENTÉISME PAR NATURE D'ARRÊT - 2008 (en %)

Graphique n° 1





LA FRÉQUENCE IMPACTÉE ÉGALEMENT PAR L'EFFECTIF

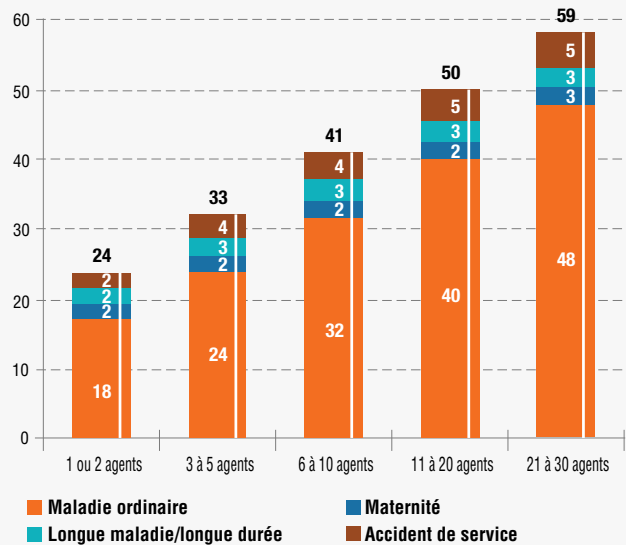
La fréquence des arrêts est également influencée par la taille de la collectivité : le nombre d'arrêts pour 100 agents employés s'accroît avec l'effectif, comme on le constate également dans les collectivités de taille plus importante.

Dans le cas de la maladie ordinaire, la fréquence triple (passant de 18 à 48 arrêts pour 100 agents employés) selon que la collectivité emploie moins de trois agents ou plus de vingt.

Le constat est le même pour l'accident de service, pour lequel le nombre d'arrêts est multiplié par 2,5.

NOMBRE D'ARRÊTS PAR NATURE POUR 100 AGENTS EMPLOYÉS - 2008

Graphique n° 2



Source Dexia Sofcap



UNE EXPOSITION DES AGENTS QUI SUIT LA MÊME TENDANCE

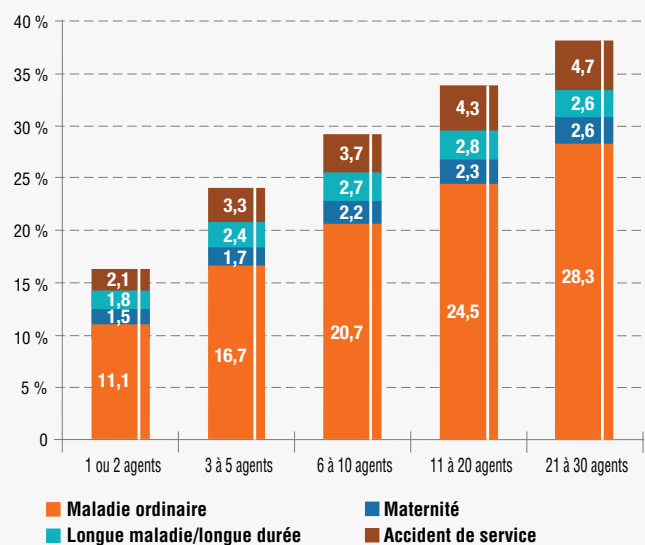
L'exposition des agents aux risques (proportion d'agents ayant présenté au moins un arrêt) est également influencée par l'effectif employé.

Alors que seuls 16,5 % des agents présentent au moins un arrêt en 2008 dans les collectivités de moins de trois agents, près de 40 % des agents se trouvent concernés dans les collectivités de plus de 20 agents.

La maladie ordinaire et dans une moindre mesure l'accident de service sont responsables de cet accroissement : en maladie ordinaire, la part d'agents absents est de 11,1 % pour les collectivités de 1 ou 2 agents et s'élève à plus de 28 % pour celles de 21 à 30 agents. En accident de service, la proportion double de 2,1 % à 4,7 %.

PROPORTION D'AGENTS ABSENTS PAR NATURE D'ARRÊT - 2008 (en %)

Graphique n° 3



Source Dexia Sofcap



MÉTHODOLOGIE

La population concernée par cette note est constituée d'un échantillon de 83 900 agents répartis dans 15 500 collectivités de 30 agents ou moins (assurées pour toutes les natures d'arrêt : maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée, accident de service).

Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des arrêts de travail déclarés en 2008.

Les coûts moyens annuels exprimés s'entendent charges patronales incluses et hors frais médicaux pour l'accident de service.

Publication réalisée et diffusée par : Dexia Sofcap

Directrice de la publication : Sylvie BUREAU-NECH

Contact collectivités :

Tél. : 02 48 48 15 15 - fax : 02 48 48 15 16 - relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :

Tél. : 02 48 48 14 95 - fax : 02 48 48 12 28 - relationspresse@dexia-sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture de Dexia Sofcap sont consultables sur :

www.dexia-sofcap-sofcah.com

Dexia Sofcap

Société Française de Courtage
d'Assurances du Personnel

SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges B 335 171 096
N° ORIAS 07 000 814 - www.orias.fr

www.dexia-sofcap-sofcah.com - Adresse postale : 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité

DEXIA